



## Attestation du département d'études dans le cadre d'une demande au FSDIE – volet projet

TITRE DU PROJET : Mademoiselle Julie

Je soussigné(e), M. Nick Rees-Roberts  
du département de Médiation Culturelle, UFR Arts et Médias  
certifie que le projet de Mme Rayana Horowitz  
ne fera pas l'objet d'une notation ou de l'attribution de crédits ECTS dans le cadre de ses études.

Fait à Paris, le 20 / 03/ 2024

*Nick Rees-Roberts*  
*Signature & tampon:*

**Sorbonne Nouvelle** ; UFR A & M  
arts & médias

Département Médiation Culturelle  
8, avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris

### A quoi sert ce document ?

Le Fonds de Solidarité au Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un outil de développement et de soutien pour la vie étudiante de l'Université Sorbonne Nouvelle. Il permet de financer des projets portés par des étudiants de l'université. **Pour être éligibles à ce fonds, ces projets doivent s'inscrire dans le cadre d'une initiative personnelle et non dans le cadre d'une validation de crédits.**

Ce document permet d'en attester. Il doit être renseigné par le Directeur du département d'études, ou à défaut, par un enseignant du département qui peut justifier que le projet ne sera pas validé dans un parcours d'études en cours.